

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Emmanuel AGIUS

**F3-03-2023 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES ADHERENTES - ANNEE 2023 - DECHETERIES**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Comité Syndical, en date du 21 décembre 2022, a approuvé la délibération relative aux participations financières des collectivités adhérentes pour l'année 2023.

Suite à ce Comité, la participation concernant les déchèteries a été fixée provisoirement à un montant de 16,12 € H.T. par habitant.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réévaluer ce dernier à la hausse et à hauteur de 18,20 € H.T. par habitant.

En effet, comme indiqué lors de l'examen du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023, le coût du service des déchèteries augmente, inexorablement, en raison d'un afflux de tonnages qui ne cesse de croître et du fait de la forte hausse des coûts de traitement des déchets.

Accusé de réception en préfecture  
052-256203936-20230321-F3-03-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la participation à l'habitant concernant les déchèteries, pour l'année 2023, à 18,20 € H.T. par habitant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**

« BR 20

62101 CAHAIS CEDEX



Décision rendue exécutoire  
Le 28/05/2023  
Certifié exact  
L'ordonnateur

